

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt et un, treize juillet, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de la basse-cour, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le premier juillet deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le premier juillet deux mil vingt et un.

Étaient présents : Mme BOISHUS Justine, Ms. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, M. DUCHET Charles, M. CHARRON Martial, Mme DREUX Sonia et M.PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

Étaient excusés : Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude
M. PESLERBE Jean-Claude est porteur d'un pouvoir de M. MERLIER Claude
Mme BOISHUS Justine est porteur d'un pouvoir de GIRET Marie-Paule

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Justine BOISHUS a été élue pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

I . Administration

Visite du bar-restaurant

Un véritable potentiel a été mesuré par l'ensemble des élus lors de la visite.

Les élus mesurent que cet espace « historique » et central est une véritable opportunité et remercient l'agence pour sa visite

Délibération 2021-21 : Achat du Bar-restaurant

Pour la partie bâtiment :

- C'est une opération à faible coût, où nous récupérons en partie des frais de notaire dans le budget de la commune (à travers les frais de mutation qui nous reviennent l'année suivante)
- C'est un lieu qui va nous engager plus rapidement sur le plan du café associatif (il faut environ 2 ans pour le montage de dossier de la réparation de la tour d'entrée de l'abbaye)
- La qualité d'accueil de l'agence postale n'est plus acceptable, ni pour les usagers, ni pour l'agent et l'occasion de la déplacer en restant dans le centre bourg est unique.
- La vente de l'immeuble, où se situe actuellement l'agence postale permettrait de faire une opération inintéressante.
- La poste peut nous aider financièrement dans les aménagements du nouveau bureau de poste
- C'est se réapproprier un bâtiment central dans le bourg
- Faire des travaux progressivement sur le bâtiment en privilégiant la façade qui va contribuer à redonner vie au bourg.
- Une capacité financière de la commune, qui minimise très largement le risque.

Pour la partie culturelle / associative :

- avec une « mise à nu » du bâtiment nous pouvons disposer à la fois d'un lieu de rencontre intergénérationnel et l'accueil du club des aînés (qui pour certains peuvent tenir une permanence café)
 - C'est mettre en place, très rapidement le projet n°2, après le city parc
 - C'est déployer progressivement la vente de produits locaux, complémentaires à la distribution du pain, qui fonctionne très bien.
 - Bénéficiaire de chambres qui peuvent venir en complément des locations de la salle de la basse-cour
 - l'occasion de mettre en place des chantiers participatifs, liés au rafraîchissement du lieu et mesurer l'investissement des habitants sur la question.
 - L'occasion d'exploiter rapidement notre licence IV, sans empêcher de délocaliser de temps à autre « le bar », sur le lieu proche de l'Abbaye.
 - Investir les familles sur des soirées thématiques dès la rentrée
 - Possibilité de faire intervenir des traiteurs, pour des soirées thématiques.
- Il est suggéré qu'une étude de l'évaluation des projets puisse être faite rapidement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de l'agence ID Halle, sous réserve des diagnostics à produire.
- **Autorise M.** Le maire ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.
- **Autorise M.** Le maire, de procéder au montage des dossiers financiers.
- **Autorise M.** Le maire, de faire des demandes de devis auprès de différentes entreprises.
- **Précise** que l'agence devra stipuler au propriétaire, que tout enlèvement d'un matériel présent lors de la visite, entrainera automatiquement le nettoyage complet des éléments constatés lors de la visite y compris les choses présentes au grenier.
- **Précise** qu'une mise en conformité du lieu et une mise à nu bu bâti devra être la priorité.
- **Indique** que la question de la vente de l'agence postale et du logement attenant sera dès lors envisagée.
- **Informe** que des chantiers de démontage et des petits travaux seront proposés aux habitants qui souhaitent faire de cet espace un lieu de lien social

Délibération 2021-22 : Révision des loyers

Chaque année, le propriétaire peut demander la révision du loyer en fonction de l'évolution de l'Indice de référence des loyers (IRL). Pour rappel, les loyers n'avaient pas été révisés en 2020.

Le calcul se fait ainsi : (Montant de votre loyer actuel hors charges x Dernier indice connu) / Ancien indice.
 Indice 4ème trimestre 2018 : 129,03 Indice 1er trimestre 2021 : 130.69

Après délibération le conseil municipal décide :

- **de réviser**, après un gel de ces derniers sur l'année précédente, les loyers conventionnés, à partir du 01 septembre 2021 :

4 lot du Sous Prieuré (Tertereau/Louaisil)	$(459.37 \times 130.69) / 129,03 = \mathbf{465.28 \text{ €}}$
3 lot du Sous Prieuré (PICQUET Jean-Paul)	$(431.43 \times 130.69) / 129,03 = \mathbf{436.98 \text{ €}}$
2 rue des Marches de Bretagne (BOTHAMY-DUEZ)	$(390.00 \times 130.69) / 129,03 = \mathbf{395.02 \text{ €}}$

L'augmentation des loyers correspond à une progression de 1,3%

Délibération 2021-23 : Point locataires (visite annuelle)

Suite à un dégât des eaux dans la salle de bains du logement situé 2 rue des Marches de Bretagne, pour lesquelles la Mairie a fait appel à son assurance, nous n'avons pas de nouvelle des locataires quant aux travaux. En effet nous ne connaissons pas l'origine de la fuite, si celle-ci a été réparée et si des travaux ont été réalisés. Pour cela, le Maire propose, de visiter le logement pour connaître l'état de celui-ci suite au dégât des eaux.

Cependant il n'existe en réalité pas de droit de visite annuelle, Une clause doit être insérée au sein du contrat de bail autorisant le propriétaire à pénétrer dans le bien pour en vérifier l'état, ce qui n'est pas le cas dans notre contrat de location actuel. De plus, même avec cette clause il faut l'autorisation du locataire pour rentrer chez lui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Propose d'envoyer un courrier aux locataires afin de leur demander l'autorisation de visiter le logement pour connaître l'état de celui-ci suite au dégât des eaux.

Délibération 2021-24 : mise en place d'une régie

Suite à la délibération n°2020-25, concernant les délégations du conseil municipal au Maire, M. CHADELAUD rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

La municipalité a pour projet le développement culturel de la commune. Afin d'avoir une capacité de réactivité sur l'animation souhaitée dans la commune (journée des créatifs, animations culturelles, musée, etc...), une régie d'avance et de recette doit être créée.

Afin de pouvoir mettre en place une régie de dépense et de recette, le maire doit obtenir la délégation du conseil municipal pour la création d'une régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** pour la durée du présent mandat, d'ajouter aux délégations déjà confiées à Monsieur le Maire lors de la délibération n°2020-25, la délégation suivante :
 - De créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- **Demande** une mise en activité de la régie avant les nuits de La Mayenne

II. Points divers

Délibération 2021-25 : Rapport d'activités CCPC

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 approuvant le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2020 au maire, en date du 25 juin 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- **ÉMET** un avis favorable

Point culture (Expositions, journées du patrimoine, Nuits de la Mayenne)

Expositions en place depuis le 1er juillet jusqu'au 31 août au Musée Robert d'Arbrissel, avec cinq exposants + l'exposition permanente sur Robert d'Arbrissel. Le vernissage a eu lieu le vendredi 09 juillet. Il y a eu peu de personnes à venir mais c'était un moment très convivial et agréable grâce à la venue de deux des artistes exposants (Constance Gabriel et Kévin ROUCHAUSSE) qui nous ont expliqué leur travail.

Journée du patrimoine le samedi 18 septembre 2021 de 09h à 18h.

Deux conférences de madame Ernoult auront lieu à la Basse-Cour à 14h et à 16h, ainsi que la vente du Livre « La Roë du Moyen-âge à la Révolution » le matin.

Visites guidées par Gaétan, Jeux en bois, Restauration sur place le soir, Exposition

Animations à prévoir (Tire à la corde, parcours, chasse aux trésors, décor avec trou pour mettre son visage à la place d'un chevalier...), Concert ou spectacle le soir, Conteur d'histoire, Mathieu MILLARC.

Besoin de bénévoles le vendredi pour installer (buvette, mange debout, tables, chaises, scènes... + bénévoles lors de la journée du patrimoine.

Avec vide grenier – en attente de la décision du comité des fêtes

Argent de Poche

Cette année, le dispositif argent de poche se déroulera du 19 au 23 juillet. Veuillez trouver ci-dessous un tableau, afin de vous inscrire pour encadrer les jeunes (lorsque Yoan sera à brains) :

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23
De 09h à 12h	Yoan	Jean Claude et Justine	Yoan	Yoan	Charles
Travaux	Nettoyage portail cimetièrre	désherbage massif abbaye + allée du mur	désherbage allée City parc +enlever le lierre du puits	Peinture portail cimetièrre	Désherbage cimetièrre

- Le rendez-vous est donné, chaque matin à 9h à la mairie
- Les élus demandent à ce qu'un planning des charges à faire leur soit transmis avant la fin de semaine et que l'accès aux outils et atelier soit rendu possible à chacun.
- Une collation, durant le temps de pause est prévue chaque jour

Point Cityparc

Un problème (pas de peinture) cause le retard dans l'avancée du Cityparc. L'implantation du cityparc est prévue le jeudi 15 juillet avec montage de la structure en même temps.

Boviduc

Un document a été reçu en mairie nous informant de l'intention de commencer des travaux à partir du 01/09/2021. Ceux-ci concernent la création du Boviduc. Une DICT a été adressée par l'entreprise PIGEON

Barrières

Devis pour la réparation de 145,30€ chez Maison point Vert. Le conseil municipal souhaite commander les mêmes barrières que pour le chemin menant au city par cet ajouter la commande au devis présenté par M. PESLERBE.

Atelier

Le conseil municipal souhaite fermer l'atelier avec un portail extérieur afin d'éviter les vols.

Congés

Durant la période de congés de M. Gaétan Chadelaud, maire de la commune, M. Jean-Claude Peslerbe, 1er adjoint a toute latitude pour représenter la commune dans l'ensemble de ses démarches.

COMMUNE DE LA ROE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 juillet 2021**

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2021-21	Achat du Bar-restaurant	24
2021-22	Révision des loyers	25
2021-23	Point locataires (visite annuelle)	26
2021-24	mise en place d'une régie	26
2021-25	Rapport d'activités CCPC	26

CHADELAUD Gaétan	Maire	
PESLERBE Jean-Claude	Adjoint	
GIRET Marie-Paule	Adjoint	Excusée
BOISHUS Justine	Adjoint	
DERSOIR Sylvain	Conseiller	
MERLIER Claude	Conseiller	Excusé
DUCHET Charles	Conseiller	
DREUX Sonia	Conseiller	
CHARRON Martial	Conseiller	
COUILLARD Nancy	Conseiller	